



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2019

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 Mars 2019

Nombre de membres composant le Conseil : 29

Présents : 22

Absents : 7

Pouvoirs : 6

L'an 2019, le mercredi 27 Mars, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique Salle du Conseil, Hôtel de Ville, sur convocation en date du 18 mars 2019.

Sont présents : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Absents donnant pouvoir :

MANDANT	MANDATAIRE
Mireille BREMOND	Françoise CHEROUTE
Claude MARTINELLI	Christian BRONDOLIN
MClaude POUZOL	Fernand LEGIER
Jocelyne REILLE	Armelle ANDREIS
Didier FERREINT	Dimitri FARRO
JPierre CHABERT	Paula EIDENWEIL

Absent excusé sans procuration : Régis ARMENICO

**En préséance une présentation du projet Habitat participatif est faite par REGAIN, l'association Pispistrelle et Maison Familiale Provence.*

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ayant ouvert la séance, l'assemblée désigne, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal.

Mme Françoise CHEROUTE est désignée pour remplir cette fonction.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Madame le Maire, la séance est ouverte à 18h45

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LORS DE LA SEANCE DU 07 FEVRIER 2019.

Aucun débat

Le procès-verbal est adopté à la **Majorité** ;

Par 26 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Mireille BREMOND), Fernand LEGIER (+ procuration MClaude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO (+ procuration Didier FERREINT), Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Par 2 Abstentions : Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT)

01 DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE EMPORTANT DETACHEMENT PARCELLAIRE HABITAT PARTICIPATIF

La commune souhaite valoriser le secteur du parc les Deux Canaux par différents leviers :

- Aménagement de jardins partagés au Nord
- Mise en valeur de l'esplanade des moissons au Sud-Est
- Réalisation d'un projet d'habitat participatif au Sud-Ouest

Il est ainsi envisagé la réalisation d'un projet d'habitat participatif au Sud-Ouest pour une trentaine de logements environ, répartis entre 15 logements locatifs sociaux et 15 logements en accession.

Après différentes rencontres avec des bailleurs, c'est « La Maison Familiale de Provence » qui a été retenue pour porter ce projet.

L'emprise de la parcelle sur laquelle va être réalisé le projet d'habitat participatif est située au Sud du Parc des 2 canaux.

Il s'agit d'une emprise foncière d'une contenance de 6 150m², située sur la parcelle A29 et identifiée au PLU en secteur 1AU.

Afin de permettre le transfert de la maîtrise ouvrage à la Maison Familiale de Provence, il a été convenu de procéder de la manière suivante :

La commune va autoriser la Maison Familiale de Provence à déposer un permis de construire sur ladite emprise. L'accord du permis emportera détachement de l'emprise foncière.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Eric BRUCHET

**M.RICARD ne prend pas part au débat ni au vote*

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A la Majorité,

Par 19 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Mireille BREMOND), Fernand LEGIER (+ procuration M.Claude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN.

Par 8 Abstentions : Dimitri FARRO (+ procuration Didier FERREINT), Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE), Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Autorise la Maison Familiale de Provence, représentée par M. ABBES Christian, à déposer une demande de certificat d'urbanisme opérationnel sur la parcelle A29 en vue de vérifier de la faisabilité d'un programme d'habitat,

Autorise la Maison Familiale de Provence, représentée par M. ABBES Christian, à déposer une demande de permis de construire emportant division de l'emprise foncière de 6 150m² située sur la parcelle A29 en vue de la réalisation d'un programme d'habitat,

Autorise le maire à signer tous les documents afférents à ce dépôt de permis de construire.

02 CESSION GRATUITE A MFP D'UN TENEMENT FONCIER POUR UN PROGRAMME HABITAT PARTICIPATIF

La commune souhaite la réalisation d'un projet d'habitat participatif au secteur du parc des deux canaux, tel que prévu dans l'OAP N°11 du PLU.

Il s'agit d'un programme réparti entre 15 logements locatifs sociaux et 15 logements en accession.

Afin de permettre le transfert de la maîtrise ouvrage à la Maison Familiale de Provence, il a été convenu que le détachement de l'emprise foncière d'une contenance de 6 150m², située sur la parcelle A29 s'opérerait à l'obtention du permis de construire, l'accord du permis emportant la division et la création de la nouvelle parcelle.

*M.RICARD ne prend pas part au débat ni au vote

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Eric BRUCHET

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A la Majorité,

Par 19 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Mireille BREMOND), Fernand LEGIER (+ procuration M.Claude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN.

Par 8 voix contre : Dimitri FARRO (+ procuration Didier FERREINT), Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE), Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Autorise Madame le Maire à signer la promesse de vente et l'acte authentique relatif à la cession avec la Maison Familiale de Provence en vue de la réalisation d'une trentaine de logements locatifs au secteur du Parc entre les Deux Canaux sur l'emprise de 6 150m² détachée,

Prend acte que la moins-value précitée exposée par la commune, au titre d'un apport de terrain mentionné à l'article L.441-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, pour la réalisation de logements sociaux sera déduit du montant du versement imposé par l'article L. 302-7 du Code de la Construction et de l'Habitation pour les années à venir.

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

03 CONVENTION PARTENARIALE HABITAT PARTICIPATIF

Il est proposé de signer une convention partenariale avec l'association « les Pipistrelles de la Durance », la coopérative HLM « La Maison Familiale de Provence », Logéo Méditerranée et la commune.

L'objectif de cette convention est de définir le rôle de chacun à chaque phase d'élaboration du projet.

Ainsi sont signataires à ladite convention :

- l'association « les Pipistrelles de la Durance » constitué des futurs habitants du projet,
- la coopérative HLM « La Maison Familiale de Provence » qui réalise le programme en tant que maître d'ouvrage,
- Logéo Méditerranée qui est le bailleur et qui va acquérir le programme des logements locatifs sociaux à MFP,
- La commune en tant que partenaire financier et opérationnel du projet

*M.RICARD ne prend pas part au débat ni au vote.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Eric BRUCHET

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A la Majorité,

Par 19 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Mireille BREMOND), Fernand LEGIER (+ procuration MClaude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN.

Par 8 Abstentions : Dimitri FARRO (+ procuration Didier FERREINT), Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE), Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN

Approuve ladite convention et **Autorise** Madame le Maire à la signer.

04- CORRECTION D'UNE ERREUR MATERIELLE DE TELETRANSMISSION SUR ACTES

La délibération n°2018-100-SG du 19 décembre 2018 adoptant la décision modificative n°3 du budget principal 2018 a fait l'objet d'une transmission sur ACTES le 2 janvier 2019 accompagnée de la maquette budgétaire correspondante. Cette délibération correspondait à une première rédaction réalisée par les services administratifs avec un total de 171 029 € en section de fonctionnement. Ce montant est erroné.

S'agissant d'une erreur matérielle de transmission sur Actes puisque c'est le rapport dans sa version initiale qui a été adressé et non le rapport modifié,

Il convient donc :

- De confirmer qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération n°2018-100-SG du 19 décembre 2018
- De confirmer l'inscription des crédits de fonctionnement suivants :

Chapitre 022 : 91 843,62 € (au lieu de 138 277,62 €)

Chapitre 73 : 45 741 € (au lieu de 92 175 €)

Total des dépenses de fonctionnement : 124 595 € (au lieu de 171 029 €)

Total des recettes de fonctionnement : 124 595 € (au lieu de 171 029 €)

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A la Majorité,

Par 20 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Mireille BREMOND), Fernand LEGIER (+ procuration MClaude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN.

Par 8 abstentions : Dimitri FARRO (+ procuration Didier FERREINT), Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE), Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Prend acte de l'erreur matérielle de télétransmission Actes constatée et des bons montants qu'il convient de retenir dans le cadre de la décision modificative n°3 de l'exercice 2018 du budget principal (montant total pour la section de fonctionnement de 124 595 €).

05 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur le chef de service comptable de la Trésorerie de Salon de Provence nous a remis à fin d'approbation par notre Conseil Municipal, le Compte de Gestion de l'exercice 2018 du budget principal de la commune.

La lecture des opérations passées au titre de 2018 n'appelle aucune observation particulière car les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, sont identiques au compte administratif et au compte de gestion.

Le **résultat de clôture** pour l'année 2018 se porte à **6 732 863,17 €** et comporte :

- un déficit d'investissement de -493 452,08 €
- un excédent de fonctionnement de 7 226 315,25 €

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A la Majorité,

Par 19 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Mireille BREMOND), Fernand LEGIER (+ procuration M.Claude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT.

Par 9 Abstentions : Michel MARTIN, Dimitri FARRO (+ procuration Didier FERREINT), Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE), Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Approuve le Compte de Gestion 2018 dressé par le receveur.

06 COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la collectivité pour l'année 2018. Il rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par Madame le Maire pour approbation à l'assemblée délibérante.

Le **résultat de clôture** pour l'année 2018 se porte à **6 732 863,17 €** et comporte :

- un déficit d'investissement de -493 452,08 €
- un excédent de fonctionnement de 7 226 315,25 €

Le solde des restes-à-réaliser est de 54 828,26 €. Les engagements pluriannuels pris en 2018 sur les 2 AP/CP ne sont pas intégrés dans les restes-à-réaliser.

Constat des résultats 2018 en vue de leur affectation au budget 2019 :

Les résultats de l'exercice sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif. L'article L. 2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

- La **section d'investissement** laisse apparaître un besoin de financement (excédent d'investissement repris au compte 001 au budget 2018 (-493 452,08 €) + solde des restes à réaliser (54 828,26 €), soit un montant de **438 623,82 €**.

- La **section de fonctionnement** présente un résultat cumulé de clôture 2018 excédentaire de **7 226 315,25 €** qu'il conviendra d'affecter en excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur – compte 002) et/ou en dotation complémentaire en réserve (compte 1068).
- Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE

*Hélène GENTE, Maire, ne prend pas part au vote et se retire de l'assemblée.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A la Majorité,

Par 18 voix pour : Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Mireille BREMOND), Fernand LEGIER (+ procuration MClaude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT,

Par 9 Abstentions : Michel MARTIN, Dimitri FARRO (+ procuration Didier FERREINT), Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE), Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Désigne Antoine ALLEGRINI, président de séance pour l'approbation du Compte Administratif 2018 présenté par Madame le Maire ;

Approuve le Compte Administratif 2018 du budget principal en l'absence de Madame le Maire, qui s'étant retirée, n'a pas pris part au vote ;

Constata les identités de valeur avec les écritures du trésorier principal relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser et Arrête les résultats tels que décrits.;

07 REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS 2018

La délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du Compte Administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du Compte Administratif.

Le **résultat de clôture** pour l'année 2018 se porte à **6 732 863,17 €** et comporte :

- un déficit d'investissement de - 493 452,08 € (repris au compte 001 du budget)
- un excédent de fonctionnement de 7 226 315,25 €

Les résultats de l'exercice budgétaire sont constitués de l'excédent réalisé sur chacune des deux sections, mais aussi des restes à réaliser en dépenses et en recettes. Ces derniers font en effet partie intégrante des résultats du compte administratif.

La **section d'investissement** laisse apparaître un besoin de financement (déficit d'investissement repris au compte 001 au budget 2019 (-493 452,08 €) + solde des restes à réaliser (54 828,26 €), soit un montant de **438 623,82 €**.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A la Majorité,

Par 20 pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Mireille BREMOND), Fernand LEGIER (+ procuration MClaude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri

RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN.

Par 8 Abstentions : Dimitri FARRO (+ procuration Didier FERREINT), Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE), Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Couvre le besoin de financement de la section investissement en votant au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » un montant de **438 623,82 €**.

Affecte le surplus du résultat de fonctionnement 2018 au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » pour la somme de **6 787 691,43 €**.

Inscrit l'ensemble de ces montants au budget primitif 2019 ainsi que le détail des restes à réaliser.

08 – MISE A JOUR DES AP/ CP.

Considérant le fait que l'AP/CP 2018-105AP a été créée pour deux opérations, l'une Avenue Joliot Curie et l'autre Avenue du Luberon et que compte tenu de la complexité de l'opération Avenue Joliot Curie liée aux opérations d'assainissement et de pluvial relevant de la compétence métropolitaine, il paraît judicieux de l'isoler. De ce fait, l'opération Avenue du Luberon est retirée de l'AP/CP 2018-105AP et programmée sur une nouvelle opération pour information en 2019.

Le tableau suivant indique les nouvelles répartitions des crédits de paiement sur les 3 années 2018, 2019 et 2020 et les enveloppes d'AP à retenir :

N°AP	LIBELLES DES AP/CP	MONTANT AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020
2018-102AP	REHABILITATION EXTENSION NOUVELLE MAISON DES ASSOCIATIONS	3 302 000,00	19 331,81	3 057 668,19	225 000,00
2018-105AP	AMENAGEMENT AVENUE JOLIOT CURIE	1 600 000,00	7 287,57	592 712,43	1 000 000,00

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Mireille BREMOND), Fernand LEGIER (+ procuration MClaude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO (+ procuration Didier FERREINT), Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE), Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Révisé les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus ;

Retire de l'AP/CP 2018-105AP, la partie Avenue du Luberon.

09 – VOTE DU CCDA TRANCHE 2018.

Pour la tranche 2018, le montant total de la tranche annuelle est estimé à **4 606 126 € HT**.

Les trois principales opérations sont les suivantes :

- Aménagement de l'Avenue Joliot Curie avec pistes cyclables (1 570 000€HT)
- Aménagement de la Place du Bicentenaire (1 200 000€)
- Aménagement du Parc des Deux Canaux (590 000€)

Les onze opérations concernées par la tranche 2018 sont les suivantes :

(en euros)

Opérations par nature de projet	Conseil Départemental 13	Autofinancement communal	TOTAL HT Opérations 2018
Etude pour la construction de deux classes	12 000€	8 000€	20 000€
Aménagements des abords du Donjon	60 000€	40 000€	100 000€
Parc des Deux Canaux	354 000€	236 000€	590 000€
Etude pour la réhabilitation de la Maison Pontière	21 000€	14 000€	35 000€
Requalification du centre-ville et rues du centre ancien : Aménagement de la Place du Bicentenaire	720 000€	480 000€	1 200 000€
Requalification du centre-ville et rues du centre ancien : Aménagement d'un parking	144 000€	96 000€	240 000€
Requalification du centre-ville et rues du centre ancien : Etudes pour l'aménagement de la Place Raoul Coustet	15 000€	10 000€	25 000€
Programme de requalification de voiries : Réfection de la Rue Paul Cézanne	208 274€	138 850€	347 124€
Programme de requalification de voiries : Réfection de l'Avenue du Lubéron	210 000€	140 000€	350 000€
Programme de requalification de voiries : Aménagement de l'Avenue Joliot Curie avec des pistes cyclables	942 000€	628 000€	1 570 000€
Programme de requalification de voiries : Liaison Avenue des Alpines et parc des Deux Canaux	77 401€	51 601€	129 002€
TOTAL	2 763 675€	1 842 451€	4 606 126€

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Mireille BREMOND), Fernand LEGIER (+ procuration M Claude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO (+ procuration Didier FERREINT), Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE), Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Approuve le plan de financement de la tranche 2018 tel que figurant dans le rapport ci-dessus, avec un montant total de dépenses subventionnables de 4 606 126€ soit un montant total de subvention départementale sollicité à hauteur de **2 763 675 € ;**

Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents relatifs à ce contrat pluriannuel.

10 – TAUX IMPOSITION TAXES DIRECTES LOCALES 2019

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et donc de les reconduire à l'identique au titre de l'année 2019.

Taxes	Taux 2018	Taux 2019
Taxe d'habitation	8,97 %	8,97 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	7,12 %	7,12 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	30,60 %	30,60 %

Ces taux s'appliquent sur les bases d'imposition déterminées par les services fiscaux de l'Etat, en fonction des valeurs locatives des biens immobiliers.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Mireille BREMOND), Fernand LEGIER (+ procuration M.Claude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO (+ procuration Didier FERREINT), Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE), Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Vote les taux de la fiscalité directe communale pour l'année 2019 conformément au tableau ci-dessus

11 – BUDGET PRIMITIF 2019

Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'Assemblée délibérante.

Dans tous les cas, il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation (art L1612-8 du CGCT).

Par cet acte, Madame le Maire est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget.

Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque :

- la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre,
- les prévisions sont faites de manière sincère,
- le remboursement annuel du capital de la dette est couvert par des ressources propres.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A la Majorité,

Par 19 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Mireille BREMOND), Fernand LEGIER (+ procuration M.Claude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT.

Par 9 Abstentions : Michel MARTIN, Dimitri FARRO (+ procuration Didier FERREINT), Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE), Paula EIDENWEIL (+ procuration J.Pierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Approuve le budget primitif 2019 pour le montant total de dépenses et de recettes suivant :

- Section de fonctionnement : 14 600 521 €
- Section d'investissement : 12 620 690 €

12 – CREATION DES EMPLOIS SAISONNIERS POUR 2019

Chaque année, pendant la période estivale, la commune de Mallemort constate des besoins saisonniers, de par l'accroissement de certaines activités (gestion de la piscine et des animations principalement) et les congés des agents permanents.

Les services techniques accueilleront 20 emplois pour une période d'environ une semaine (grade Adjoint Technique, 1^o échelon IB348).

Pour la piscine, sont nécessaires :

- 3 emplois de maîtres-nageurs (grade d'éducateur des APS 1^{er} grade échelon 8 IB478 IM415)
- 4 emplois de surveillants de baignade (grade d'éducateur des APS 1^{er} grade échelon 6 IB431 IM381)
- 2 emplois de caissier / coordonnateur piscine (grade Adjoint Administratif, 1^o échelon, IB348)
- 36 emplois d'agents d'accueil aux vestiaires de la piscine pour une période de 6 jours consécutifs (grade Adjoint Technique, 1^o échelon IB348)
- 2 emplois d'agent technique pour l'entretien des bassins, plages et entretien des vestiaires (grade Adjoint Technique, 1^o échelon, IB348)

Pour les autres services, les besoins sont les suivants :

- 3 emplois d'agent d'accueil à la médiathèque (grade Adjoint Administratif, 1^o échelon, IB348)
- 4 emplois d'agents d'accueil à l'Office Tourisme (grade Adjoint Administratif, 1^o échelon, IB348)
- 2 emplois d'agents polyvalents aux services techniques festivités (grade adjoint technique, 1^o échelon, IB348)

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Antoine ALLEGRINI

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Mireille BREMOND), Fernand LEGIER (+ procuration M.Claude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO (+ procuration Didier FERREINT), Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE), Paula EIDENWEIL (+ procuration J.Pierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Autorise Madame le Maire à recruter des agents non titulaires pour les besoins ci-dessus présentés,

13 – MODALITES CONCERNANT LES IHTS

Les agents à temps complet, non complet et à temps partiel peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande de l'autorité territoriale ou du chef de service au double volontariat.

Il appartient ainsi à l'assemblée délibérante de fixer :

- la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires ouvrant droit aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) sachant que celles-ci peuvent être versées à tous les fonctionnaires de catégorie C et B

Les bénéficiaires des IHTS sont les suivants:

Filière	Cadre d'emplois	Grade	Service
Administrative	Rédacteur	Rédacteur, rédacteur principal 2 ^{ème} et 1 ^{ère} classe	Administratif
Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif, adjoint administratif 2 ^{ème} et 1 ^{ère} classe	Administratif
Technique	Technicien	Technicien, technicien principal 2 ^{ème} et 1 ^{ère} classe	Technique
Technique	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise, agent de maîtrise principal	Technique
Médico- sociale	Agent social	Agent social, agent social principal 2 ^{ème} et 1 ^{ère} classe	Education
Médico- sociale	ATSEM	ATSEM, ATSEM principal 2 ^{ème} et 1 ^{ère} classe	Education
Culturelle	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine, adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} et 1 ^{ère} classe	Culture
Police Municipale	Agents de PM	Gardien brigadier, brigadier-chef, chef PM	Police Municipale
Police Municipale	Chef de service de PM	Chef de service de PM, Chef de service de PM principal 2 ^{ème} et 1 ^{ère} classe	Police Municipale
Sportive	Educateurs territoriaux des APS	Educateur, éducateur principal 2 ^{ème} et 1 ^{ère} classe	Education

Par ailleurs, les IHTS sont dorénavant cumulables avec l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (décret N°2007-1630 du 19/11/2007).

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Antoine ALLEGRINI

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Mireille BREMOND), Fernand LEGIER (+ procuration M.Claude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO (+ procuration Didier FERREINT), Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE), Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Approuve les modalités concernant les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS).

14- RAPPORT ANNUEL DE LA CCA

La loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, impose aux Maires des communes de plus de 5 000 habitants la création d'une Commission Communale pour l'Accessibilité (CCPA), chargée d'établir un rapport annuel.

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti actuel des Etablissements Recevant du Public (ERP), des espaces publics, de la voirie, des transports et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Elle établit un rapport qui comporte d'une part un bilan des actions conduites au titre de l'accessibilité et propose d'autre part des axes d'amélioration et des actions à mettre en place sur le territoire de la commune.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Ghislaine GUY

Le Conseil Municipal,

A l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Mireille BREMOND), Fernand LEGIER (+ procuration M.Claude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO (+ procuration Didier FERREINT), Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE), Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Prend Acte de la présentation du rapport annuel 2018.

15 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT A L'ECOLE ESPELIDO

La commune de Mallemort souhaite mettre à disposition les locaux de l'école maternelle Espélido, et la salle de restauration collective « Frédéric Mistral » au service d'un accueil de l'ALSH « Les Tout Chatou » pour la période du 08 juillet au 26 juillet 2019.

La convention de mise à disposition des locaux et de la salle de restauration collective entre la commune de Mallemort et le SIVU « Collines Durance » a pour objet de définir les modalités de fonctionnement.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Emmanuelle AZARD,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Mireille BREMOND), Fernand LEGIER (+ procuration MClaude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO (+ procuration Didier FERREINT), Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE), Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Approuve la mise en place d'un accueil ALSH « Les Tout Chatou » à l'école maternelle « Espélido » ainsi que la salle de restauration collective « Frédéric Mistral » pour la période du 08 au 26 juillet 2019 ;
Autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux et de la salle de restauration pour l'accueil de l'ALSH « Les Tout Chatou ».

16 – DENOMINATION DE VOIES CAMPAGNE EST

Il s'agit de dénommer deux voies sans nom.

Les noms proposés ci-dessous ont été choisis en concertation avec les habitants attachés aux voies concernées et en collaboration avec les services de la Poste dans le cadre de la convention que nous avons conclue avec eux.

Voies à dénommer Campagne Zone Est	Dénomination proposée en Commission
Voie 6	Chemin des Ecureuils
Voie 7	Chemin Raymond MASSE

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Anthony MOTOT,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Mireille BREMOND), Fernand LEGIER (+ procuration MClaude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO (+ procuration Didier FERREINT), Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE), Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Valide la proposition de nomination des voies de campagne Est

17 – CREATION D'UN SIVU CHARGE DE L'ACQUISITION DU TERRAIN DU NOUVEAU HOPITAL DE SALON

Dans le cadre du projet de reconstruction du centre Hospitalier de Salon de Provence, un terrain situé sur la parcelle CY n°283, quartier les Gabins Ouest, chemin de la Renardière, répondant parfaitement aux besoins exprimés par l'entité hospitalière, est actuellement à la vente.

Les communes d'Alleins, Aurons, La Barben, Berre l'Etang, Charleval, Cornillon-Confoux, Eyguières, La Fare les Oliviers, Grans, Lamanon, Lançon, Mallemort, Miramas, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon de

Provence, Sénas, Velaux, Vernègues souhaitent s'associer afin de procéder à cette acquisition foncière qui sera ensuite cédée à l'entité en charge de la construction du futur Centre Hospitalier.

La structure juridique retenue par ces vingt collectivités, après accord de principe de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône, pour procéder à cette acquisition, est le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU).

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Mireille BREMOND), Fernand LEGIER (+ procuration MClaude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO (+ procuration Didier FERREINT), Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE), Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Approuve la création du SIVU avec les communes d'Alleins, Aurons, La Barben, Berre l'Etang, Charleval, Cornillon-Confoux, Eyguières, La Fare les Oliviers, Grans, Lamanon, Lançon, Mallemort, Miramas, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon de Provence, Sénas, Velaux, Vernègues pour procéder à l'acquisition du terrain d'assiette du futur Centre Hospitalier

18 – ACQUISITION PARCELLE D 319

Acquisition foncière dans le cadre du maintien des espaces naturels sensibles - parcelle cadastrée D319 Quartier Gros Mourre pour une surface de 2 470 m². L'achat de cette parcelle est fixé au prix de 2 470 €, soit 1€/m².

Dans la mesure où le prix de vente est inférieur à 180 000€ la commune n'a pas à saisir le service des domaines pour évaluation du bien.

Par ailleurs une demande de subvention auprès du Département des Bouches du Rhône au titre des acquisitions de réserves foncières en zone naturelle ou agricole va être sollicitée.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Eric BRUCHET,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Mireille BREMOND), Fernand LEGIER (+ procuration MClaude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO (+ procuration Didier FERREINT), Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE), Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Approuve l'acquisition de la parcelle D319, située au Gros Mourre, classée dans le périmètre d'espaces naturels sensibles, d'une superficie totale de 2 470 m² pour un montant de 2 470 € ;

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents administratifs et actes notariés ;

Dit que les frais d'actes afférents à cette affaire seront à la charge de la commune.

19 – DEPOT PC PREAU ECOLE J CURIE

Il apparait nécessaire de doter l'école maternelle Joliot Curie d'un préau dans la cour de récréation afin de mieux protéger les enfants par temps de pluie.

En application du code de l'urbanisme ce projet est soumis a permis de construire.

Le préau est relié au bâtiment de l'école par une partie en toiture plate (identique à celle de la partie centrale) afin de protéger et de couvrir les accès à l'école. Ainsi, la structure permet l'accès couvert des sanitaires et de la salle d'accueil.

Les élèves pourront flâner ou s'abriter auprès de cet ouvrage et les enseignants pourront l'utiliser pour organiser des activités extérieures.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Eric BRUCHET,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Mireille BREMOND), Fernand LEGIER (+ procuration MClaude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO (+ procuration Didier FERREINT), Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE), Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Autorise Madame le Maire, à signer et à déposer au nom de la commune le permis de construire nécessaire à la réalisation du préau de l'école maternelle Joliot Curie.

20 – SUBVENTION D'EQUILIBRE A FAMILLE PROVENCE – LOGEMENTS RUE LAMANON

Famille et Provence a obtenu un permis de construire 5 logements locatifs sociaux Rue Lamanon sur la parcelle G1277, appartenant à la commune.

La concrétisation de cette opération repose sur un bilan financier équilibré.

A ce jour Famille et Provence s'est heurté à des contraintes techniques qui ont eu pour conséquences d'alourdir les dépenses générées et sollicite de la part de la commune une subvention d'équilibre de 100 000€.

Par ailleurs, ce montant de 100 000€ constitue une charge foncière déductible au titre du prélèvement SRU.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Eric BRUCHET,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A la Majorité,

Par 20 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Mireille BREMOND), Fernand LEGIER (+ procuration MClaude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN.

Par 8 abstentions : Dimitri FARRO (+ procuration Didier FERREINT), Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE), Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Accorde à Famille et Provence une subvention d'un montant de 100 000 € au titre de la surcharge foncière pour l'opération de réalisation de 5 logements locatifs sociaux – rue Lamanon

Prend Acte que les dépenses précitées exposées par la commune, au titre des subventions foncières mentionnées à l'article L.2254-1 du Code général des Collectivités territoriales, pour la réalisation de logements sociaux seront déduites du montant du versement imposé par l'article L. 302-7 du Code de la Construction et de l'Habitation pour les années à venir,

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune,

Fixe le versement de la subvention comme suit : 50% à l'ouverture de chantier et 50% à livraison ;

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

21 – BILAN ACQUISITION ET CESSIONS 2018 EPF PACA

Dans le nouveau contexte territorial, la Métropole Aix Marseille Provence a décidé de reconduire le partenariat avec l'EPF en signant une « convention cadre Habitat à caractère multi-sites » pour la période 2018-2023.

La loi N°95.127 du 8 février 1995 prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal, qui sera annexée au compte administratif.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Eric BRUCHET

Le Conseil Municipal,

A l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Mireille BREMOND), Fernand LEGIER (+ procuration M.Claude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO (+ procuration Didier FERREINT), Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE), Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Prend Acte du bilan d'acquisitions et cessions foncières opérées en 2018.

22 – RETRAIT DE LA DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER UN BAIL A CONSTRUCTION

Retrait de la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2018 autorisant le maire à signer un bail à construction avec la société VET sur la parcelle C5976. Compte tenu des éléments portés à la connaissance de Madame le maire, il est décidé de retirer la délibération du 19 décembre 2018 relative à la signature du bail à construction.

La société VET Construction a, par courrier en date du 08 mars 2019, retiré son projet de construction et a demandé l'annulation de sa demande de permis de construire. Le dossier est à ce jour classé sans suite.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Eric BRUCHET

Le Conseil Municipal,

A l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Mireille BREMOND), Fernand LEGIER (+ procuration M.Claude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO (+ procuration Didier FERREINT), Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE), Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Retire la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2018 autorisant le Maire signer un bail à construction avec la société V.E.T sur la parcelle C5976

23 – RETRAIT DE LA DELIBERATION RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE A OFFICE PUBLIC HABITAT

Retrait de la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2018 prévoyant le versement d'une subvention d'équilibre de 200 000€ à l'Office Public d'Habitat « Pays d'Aix Habitat Métropole » pour la réalisation de 40 logements locatifs sociaux, rue Corneille et rue Mistral.

La commune ayant décidé de retirer la délibération par laquelle elle autorisait le maire à signer le bail à construction, il convient de retirer également la délibération par laquelle la commune s'engageait à verser la subvention d'équilibre y afférent.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Eric BRUCHET

Le Conseil Municipal,

A l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE (+ procuration Mireille BREMOND), Fernand LEGIER (+ procuration M.Claude POUZOL), Christian BRONDOLIN(+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO (+ procuration Didier FERREINT), Armelle ANDREIS (+ procuration Jocelyne REILLE), Paula EIDENWEIL (+ procuration JPierre CHABERT), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Retire la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2018 prévoyant le versement d'une subvention d'équilibre de 200 000€ à l'Office Public d'Habitat « Pays d'Aix Habitat Métropole » pour la réalisation de 40 logements locatifs sociaux, rue Corneille et rue Mistral.

***Communication des Décisions du Maire**

***Questions Diverses**

La séance est levée à 21h30